

## Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

### Affichage au piller public

A remplir par l'administration communale

Date

12/06/2026 au 13/07/2026

### Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire

Patrice Galland et Jean-Marie Decazes

Demandeur

Beau-Jardin Sàrl - 1303 Pentharz (VD)

Adresse

Boulevard de la Forêt 2 Parcelle N° 3002

Type de demande

Abattage  Elagage  Taille

Végétation concernée

Arbre isolé  Haie  Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé

Oui → N° (voir plan de classement des arbres)  
 Non

Essence(s)

Fraxinus excelsior (Frêne élevé)

Diamètre(s) du tronc

45-55 cm

Hauteur(s) : 4,50-5,50

Etat sanitaire

Dépérissant / A moitié sec / A été fortement rabattu

Motif de l'abattage /  
élagage / taille

- Arbre dépérissant / majoritairement sec côté arrière (voir image annexée)
- Risque de chute sur la chaussée du chemin du Riolet.
- Présence de *Baldinia concentrica* (champignon poussant sur du bois mort)

**Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE**

Adresse Régie immobilière  
Galland & Cie SA / Ruelle du Flon / 1003 Lausanne  
Téléphone 021 310 25 25  
Adresse e-mail info@regiegalland.ch

**Entreprise mandatée pour les travaux**

*A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage*

Société Entreprise  
Beau Jardin Sarl  
Adresse Chemin de la Rippe 3A - 1303 Pentharz  
Téléphone 021 801 34 75  
Adresse e-mail info@beau-jardin.ch

**Compensation prévue**

*A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage*

Nombre d'arbre(s) 1 pièce + tas de bois récupéré de l'abattage  
Essence(s) Quercus pubescens = Chêne pubescent tige 18/20  
*Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet*

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site Internet ainsi qu'au piller public.

**Documents à joindre à la demande\* :**

- Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel  
 Photos de l'arbre actuel  
 Croquis ou plan de(s) compensation(s)

\*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte.

Lieu et date 21.05.26 Lausanne

Signature

**GALLAND & CIE SA**  
Ruelle du Flon 13 - 1003 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 310 25 25

Tél. +41 21 721 37 00 - due@pully.ch  
www.pully.ch